

Chère, cher collègue,

La circulaire concernant la campagne de notation administrative des personnels enseignants et d'éducation au titre de l'année scolaire 2015-2016 a été publiée. Elle se trouve sur le site du SNUEP avec l'ensemble de ses annexes :

snuepfsu-toulouse.eklablog.fr

I. CAMPAGNE DE NOTATION

Les chefs d'établissement doivent procéder à la notation des tous les personnels d'enseignement et d'éducation (agrégés, certifiés, PLP, professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS, CPE, PEGC, adjoints d'enseignement) entre le 12 janvier et le 19 février 2016.

II – APPRECIATIONS ET PROPOSITIONS DE NOTES

La notation a pour objet d'apprécier la manière de servir de l'intéressé, dans toutes ses dimensions. Elle juge les activités et l'investissement professionnel des personnels par rapport au bon fonctionnement et au projet de l'établissement d'exercice. L'appréciation ne doit pas faire référence à l'état de santé de l'agent. Elle doit également respecter le libre exercice du droit syndical.

La proposition de note chiffrée, l'appréciation littérale et les pavés « *ponctualité/ assiduité, activité/efficacité, autorité/rayonnement* » doivent être en cohérence.

II – 1 – ECHELLE DE NOTATION

- sur 100 pour les adjoints d'enseignement
- sur 20 pour les PEGC et les C.P.E.
- sur 40 pour tous les autres personnels

II – 2 – NOTATION DES PERSONNELS TITULAIRES

Tous les personnels administrativement rattachés à l'établissement durant l'année scolaire 2015-2016, à titre définitif ou provisoire, sur poste fixe ou sur poste de titulaire remplaçant sont concernés par la campagne de notation.

Tous les personnels en position d'activité doivent être notés, y compris les personnels en congé de longue maladie ou en congé de longue durée.

Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

snuepfsu-toulouse.eklablog.fr

Permanence : **06.26.19.64.91**

Mél : snueptoul@gmail.com

Secrétaire académique :

Agnès Bernadou

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Estelle Carrier
Xavier Rayssiguier
Agnès Bernadou
Michel Juan

Bureau académique:

Cécile Amalric
Agnès Bernadou
Estelle Carrier
Pierre Cellier
Axel Cusin
Serge Dalzin
Laurent Del Gatto
Martine Dubois-Graveleau
Yvan Ginesta
Joëlle Jalabert
Michel Juan
Olivier Maurel
Xavier Rayssiguier

II – 3 – NOTATION DES PERSONNELS STAGIAIRES

Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires sont également concernés par cette campagne de notation. Voir l'annexe 1.

Les stagiaires qui étaient titulaires dans un autre corps relèvent d'une double notation :

- dans le corps d'origine,
- dans le corps d'accueil

III – COMMUNICATION DES NOTES ET APPRECIATIONS AUX PERSONNELS

Les fiches de notation définitives doivent être éditées en 3 exemplaires :

- un exemplaire est destiné au Rectorat
- un exemplaire sera conservé par l'établissement
- un exemplaire sera remis à l'intéressé(e).

Avant d'être retournées au Rectorat, les fiches définitives de notation administrative, devront obligatoirement être communiquées aux personnels concernés, qui y apposeront leur signature.

IV - DEMANDES DE REVISION DE NOTE

Les personnels ont la possibilité de demander la révision de leur note **jusqu'au 11 mars 2016 inclus**. **Ces éventuelles demandes doivent être explicitement indiquées dans la rubrique « observations » de la notice annuelle de notation administrative** (fiche définitive) et éventuellement développées sur une feuille annexe.

Le chef d'établissement doit les transmettre au service du Rectorat impérativement accompagnées d'un rapport détaillé comportant son avis. Ce rapport devra obligatoirement être porté à la connaissance de l'agent concerné qui y apposera sa signature.

Vous trouverez en annexe 4 de la circulaire, disponible sur le site snuepfsu-toulouse.eklablog.fr, les grilles nationales de notation administrative des PLP classe normale et hors classe. Ces grilles vous permettront de vérifier si la note proposée est dans la norme et pourront vous servir pour une demande de révision de note.

Si vous êtes susceptible d'effectuer une demande de révision de note, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions suivre votre dossier en CAPA :

SNUEP-FSU Toulouse
52 rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE
06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com

Cordialement,

Le bureau académique du SNUEP-FSU